

DELIBERATION N° 10 - MODIFICATION DES TARIFS EN RESTAURATION SCOLAIRE ET INSTAURATION DU SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS / ETUDE SURVEILLEE

Rapporteur : Mme RAIK

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°18 du 25 juin 2018 et n°14 du 07 juin 2021 relatives aux services périscolaires et à leurs tarifs,

Concernant les services périscolaires, proposés aux familles dans les écoles de la commune, il est demandé de changer l'intitulé « aide aux devoirs » en « aide aux devoirs / étude surveillée » et de *modifier* les tarifs de la restauration scolaire.

Aide aux devoirs/ étude surveillée :

Organisation de l'aide aux devoirs :

Elle se déroule de 16h30 à 17h45 dans les écoles élémentaires.

De 16h30 à 16h45, les élèves prennent leur goûter fourni par les parents.

De 16h45 à 17h45, ils se rendent dans les salles dédiées à l'aide aux devoirs / *étude surveillée*, encadrés par les animateurs présents.

Les parents ne récupèrent leur enfant qu'à l'issue de l'heure.

Les enfants qui ne peuvent être repris à 17h45, se rendent à l'accueil périscolaire du soir assurée jusqu'à 18h30.

Il n'existe pas de taux d'encadrement officiel pour ce service, cependant nous essayons depuis sa mise en place, de proposer un animateur pour 7 enfants.

Le nombre d'élèves qui fréquentent actuellement l'aide aux devoirs est en moyenne de 35 enfants par jour et par école élémentaire, ce qui implique 10 animateurs au quotidien. A cela, il faut ajouter les animateurs présents à la garderie périscolaire du soir de 16h30 à 18h30 (3 sur le groupe scolaire Pierre Loti et 4 sur le groupe scolaire Jacques Prévert).

Depuis quelques années, il est devenu difficile de recruter des animateurs en nombre suffisant pour assurer ce service dans les conditions actuelles malgré les annonces postées sur notre site internet, compte Facebook, déposées dans les différents lieux étudiants (facultés, restaurants universitaires) et dans les commerces présents sur la commune.

Ce constat s'est accru avec la crise sanitaire subie depuis 2020.

De plus, les horaires proposés (16h30-17h45 soit 1,25 heure par soir) et la situation géographique de la commune n'attirent plus les candidatures.

En septembre 2022 et pour une durée de 5 semaines, nous avons été contraints d'annuler ce service de façon régulière par manque d'encadrants sur les 2 écoles élémentaires.

Enfin, ce manque de personnel a un impact sur les activités périscolaires qui étaient proposées en parallèle à la garderie et à l'aide aux devoirs sur les mêmes créneaux horaires, et qui ne peuvent plus être assurées (ateliers créatifs, scientifiques et sportifs en lien avec notre PEDT).

Il est donc envisagé de changer l'intitulé « aide aux devoirs » en « aide aux devoirs / étude surveillée », et de *maintenir un taux d'encadrement d'un animateur pour 7 enfants tant que faire se peut. En cas de manquement d'encadrants, l'aide aux devoirs fera place à l'étude surveillée, proposant un taux d'encadrement d'un animateur pour 16 enfants.*
Le but étant de maintenir le service pour satisfaire les parents.
L'aide aux devoirs succédera à l'étude surveillée lorsque l'effectif des encadrants sera de nouveau au complet.

Les tarifs appliqués actuellement resteront inchangés pour l'année scolaire 2022-2023 (grille tarifaire prenant en compte le quotient familial des familles).

Garderie				Animations-Étude surveillée			
QF Mini	QF Maxi	Coût horaire		QF Mini	QF Maxi	Coût horaire	
		Ludréens	Extérieurs			Ludréens	Extérieurs
0 €	300 €	0,85 €	1,20 €	0 €	300 €	0,75 €	1,90 €
301 €	600 €	1,70 €	2,05 €	301 €	600 €	1,40 €	2,50 €
601 €	900 €	2,55 €	2,90 €	601 €	900 €	1,80 €	2,90 €
901 €	1 200 €	3,40 €	3,75 €	901 €	1 200 €	2,20 €	3,40 €
> 1200 €		4,25 €	4,60 €	> 1200 €		2,60 €	3,80 €

Cette modification a été ajoutée au règlement intérieur des services périscolaires.

Restauration scolaire :

Les tarifs pratiqués actuellement n'ont pas été modifiés depuis la rentrée scolaire de septembre 2018 :

tarif ludréen : 4,85€, extérieur : 6,60€, adulte occasionnel : 10,60€ et projet d'accueil individualisé : 2,50€.

Faisant suite à la crise sanitaire et à la situation de conflit actuelle en Ukraine, entraînant l'augmentation des prix des denrées et par conséquent l'augmentation des prix pratiqués par notre prestataire en restauration scolaire, il est proposé de modifier les tarifs de la restauration comme suit :

tarif ludréen : 5,15€, extérieur : 6,90€, adulte occasionnel : 10,90€ et projet d'accueil individualisé : 2,70€.

Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable sur l'organisation du service le 17 mai 2022.

La commission action scolaire a rendu un avis favorable le 31 mai 2022.

Intervention de Madame LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

En ce qui concerne "l'aide aux devoirs / étude surveillée", cette délibération souligne la difficulté "de recruter des animateurs en nombre suffisant". Quelles mesures comptez-vous prendre pour rendre plus attractifs ces emplois ?

D'autre part si le manque d'encadrants se confirme dans le courant de l'année scolaire 2022 / 2023, comptez-vous, quand vous avertirez les parents du passage de "l'aide aux devoirs", au sens strict, à "l'aide aux devoirs / étude surveillée", leur offrir la possibilité de retirer leurs enfants de ce service, vu ce que cela implique sur le taux d'encadrement et, par conséquent, sur l'efficacité pédagogique de ce service ?

Une remarque enfin sur les tarifs de la restauration scolaire. Nous sommes parfaitement conscients qu'ils n'ont pas augmenté depuis quatre ans et qu'il vous a fallu sérieusement négocier avec la société ELIOR. Mais force est de constater qu'en définitive le tarif des Ludréens augmente proportionnellement davantage (+6,18 %) que celui des usagers extérieurs (+4,5 %), ce qui n'est traditionnellement pas le cas.

Réponse de Mme RAIK :

En ce qui concerne l'étude surveillée, il est difficile de recruter des personnes qualifiées. En juin, les étudiants n'ont pas encore leur emploi du temps et ensuite les horaires ne correspondent plus en septembre même si leurs emplois du temps sont réalisés à la carte.

Nous avons essayé de recruter des retraités mais ils ne sont pas forcément intéressés. Si vous avez des pistes de recrutement ou des idées, nous sommes preneurs. Les communes voisines rencontrent les mêmes difficultés que nous. Les jeunes ne sont plus forcément intéressés par ce type d'emploi même en leur finançant le BAFA.

Pour finir, le service ne sera proposé aux parents qu'à partir de mi-septembre afin d'avoir une équipe complète et bien évidemment, ils pourront désinscrire leurs enfants à tout moment. Il n'y a pas de délais imposés.

Réponse de Monsieur le Maire :

Nous avons des difficultés pour recruter des animateurs et ce dans toutes les communes de la Métropole. Nous ferons notre maximum pour offrir aux parents le service d'aide aux devoirs.

Concernant les tarifs, nous avons réussi à négocier avec le prestataire une augmentation de 30 centimes au lieu de 37. Celle-ci a été ajoutée aux tarifs actuels. Il est vrai que lorsque l'on fait par rapport au prix un pourcentage, il est plus important pour les ludréens que les extérieurs. Nous "recalons" ce tarif lors de la prochaine revalorisation. Dans tous les cas, les tarifs extérieurs ne sont quasiment pas utilisés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 26 voix pour et 2 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le changement de l'intitulé « aide aux devoirs » en « aide aux devoirs / étude surveillée » et de modifier les tarifs de la restauration scolaire dans les conditions expliquées ci-dessus.